

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil de la Ville, à son assemblée du 16 juin 2008, a adopté les règlements suivants :

- | | |
|---------------|--|
| 08-020 | Règlement autorisant un emprunt de 13 000 000 \$ pour le financement du programme d'aide financière ClimatSol |
| 08-021 | Règlement autorisant un emprunt de 1 500 000 \$ pour l'aménagement et le réaménagement de parcs dans l'arrondissement d'Anjou |
| 08-022 | Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 \$ pour la réalisation de travaux d'infrastructures, d'aménagement du domaine public et d'aménagement de pistes cyclables, ainsi que pour l'acquisition d'équipements, de mobilier urbain et d'immeubles, de gré à gré ou par expropriation |

Ces règlements ont été approuvés par la ministre des Affaires municipales et des Régions le 11 juillet 2008. Ils entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau à la Direction du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Ils peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Montréal, le 17 juillet 2008

Le greffier de la Ville,
M^e Yves Saindon